



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, les dix-sept septembre 20h 00, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil : 10/09/2026

Étaient présents :

M. DÉCHEREUX Thierry - M. GOURIN Jean-Yves - Mme LANDAIS Sindy - M. DIACRE Jacky - Mme NOGUES Pauline - M. BORÉ Richard - Mme BRÉGER Christelle - M. BÉRITAULT Jérôme - Mme BOTTIER Nelly - Mme ALFANO Margot - Mme BÂCHET Sandrine - M. BREGER Mickaël - SCHMITT Tony

Était absent : Mme DELANGE Nathalie (excusée et donne pouvoir à Mme ALFANO Margot) - M. BAIN Jérôme

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Sindy

17 09 DELO2 TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATIONS (TVLH)

Le Maire

expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Sindy LANDAIS

Le Maire,
Thierry DECHEREUX

